



Bulletin d'inscription

Bulletin à envoyer avant 29 avril 2026 à la mairie de Genech :

Nom :	Prénom :	Deuxième coureur si participation à la course en relais : Nom : Prénom : Né en : / / Sexe : M/F N° de Licence :
Né le : / /	Sexe : M/F	
Code Postal :	Ville :	
N° de Licence et club :		
Adresse mail :		
N°téléphone :		



Courses

- ☐ 5 km 6€ Départ 9h15
☐ 10 km 11€ Départ 9h30



En relais

- ☐ 2*5 km 11€ Départ 9h30



Marches

- ☐ 5 km 4€ Départ 9h00
☐ 8,8 km 7€ Départ 9h00



Courses enfant

- ☐ 1,5 km 2€ Départ 11h15
☐ 650 m 1€ Départ 11h30

Conformément à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés :

>Pour les personnes majeures :

- la licence FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou une attestation datant de moins de 1 an indiquant que la personne a réalisé le parcours de prévention santé (ou «PPS») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée www.pps.athle.fr.

>Pour les personnes mineures :

- d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la compétition. Les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées
- ou du questionnaire de santé (mise en place par le Ministère de la Santé et du Sport) signé par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur.
- ou d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition

Je soussigné ainsi que mes ayants droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Signature obligatoire :

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique

Foulées de Genech



Dimanche
3 mai
10^{ème} édition

3 Courses adultes
5Km, 10Km, Relais 2*5Km

2 Courses Enfants
650m, 1.5Km

2 Marches
5Km, 8.8Km



Infos sur www.genech.fr



Organisées par l'AGSL



L'Atelier du
PATRIMOINE
RENOVATION CONSTRUCTION



Construction / Rénovation / Aménagement



La 10^{ème} édition des Foulées de Genech est organisée le 03 mai 2026 par les équipes de l'AGSL

Courses :

>>>5 km : départ 9h15

Coureurs nés en 2012 ou avant (Minime, Cadet, Junior, Senior et Master)

>>>10 km : départ 9h30

Coureurs nés en 2010 ou avant (Cadet, Junior, Senior et Master)

>>>Relais 2*5km : départ 9h30

Coureurs nés en 2010 ou avant (Minime, Cadet, Junior, Senior et Master)

>>>1,5 km : départ 11h15

Enfants nés entre 2013 et 2016 (Benjamin & Poussin) non chronométrée

>>>650 m : départ 11h30

Enfants nés après 2016 non chronométrée

Marches :

5 ou 8,8 km : départ 9h00_Tout public

Inscriptions :

Plusieurs possibilités :

- Par courrier avant le 29 avril à la mairie de Genech à l'attention « des foulées de Genech » le chèque à établir à l'ordre de l' «AGSL»
- Par Internet sur le site www.lesportif.com jusqu'au 29 avril (infos sur www.genech.fr)
- Le samedi 2 mai – salle polyvalente de Genech : 10h-13h (Place de la Mairie)
- Le dimanche 3 mai, uniquement pour les marches et les courses enfant, à la salle polyvalente...

Un cadeau sera offert aux 300 premiers inscrits.

Tout Bulletin d'Inscription devra être signé impérativement par le coureur (ou les parents si le coureur est mineur). L'inscription atteste de la connaissance de ce règlement et engage le participant à le respecter.

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Dossards :

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

Le retrait des dossards se fera à la salle polyvalente de Genech :

- Le 2 mai de 10h à 13h

- **Le 3 mai de 8h à 9h. Fermeture de la distribution des dossards à 9h.**

Lors de la course, le dossard devra être entièrement lisible sur chaque concurrent.

Ravitaillement :

Au 5^{ème} km pour les 10km et le relais et à l'arrivée de chaque course et des marches.

Sécurité :

Le parcours est protégé par des signaleurs. Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout(e) concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés (hors organisateurs) sont formellement interdits sur le parcours.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Le non respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Les parcours marches sont fléchés et se font en autonomie.

Chiens uniquement autorisés pour les marches et les chiens doivent être attachés.

Secours :

L'assistance médicale est confiée à la protection civile.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Assurance :

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de tous les participant(e)s aux Foulées de Genech.

Droit à l'image :

Chaque concurrent, par le simple fait de s'inscrire et de participer, autorise l'association « AGSL », ainsi que les partenaires et media, à utiliser sans limitation de durée toute image fixe ou support audiovisuel sur lequel il apparaît, sans qu'une contrepartie financière ou matérielle ne puisse être exigée.

Récompenses :

Seront récompensés :

- Les 3 premières dans la catégorie féminine et les 3 premiers dans la catégorie masculine pour les 5 et 10km.
- Les trois premiers relais.